

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE

Joignez-vous à la grande équipe du Service des ressources matérielles au Centre de services scolaire de Montréal !

Au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), c'est le Service des ressources matérielles (SRM) qui a pour mandat d'assurer les fonctions d'exploitation, d'entretien et de gestion de projet en vue du maintien en état, de l'amélioration et du développement du parc immobilier du CSSDM. Pour en connaître davantage sur les travaux effectués sur les bâtiments du parc immobilier par le service des ressources matérielles du CSSDM, consulter les sections [parc immobilier](#) et [construction et agrandissement des écoles](#) de notre site Web.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le CSSDM recherche **une technicienne ou un technicien en électronique** qui se joindra à l'équipe d'entretien des systèmes mécaniques et de gestion de l'énergie au Service des ressources matérielles.

DESCRIPTION

La technicienne ou le technicien en électronique exécute des travaux à caractère technique comportant l'entretien, le calibrage, la réparation, la modification et l'installation de systèmes, d'appareils, d'instruments et de dispositifs électroniques et électromécaniques. Principalement, il ou elle :

- Inspecte et fait la mise à l'essai annuelle des réseaux avertisseurs incendie selon la norme CAN/ULC 536-04 en vue de l'émission d'une certification de conformité.
- Inspecte, répare ou modifie des systèmes internes de communication ou d'alarme tels que : des interphones, les systèmes d'alarme de vol et d'incendie, etc.
- Inspecte, entretient, répare, modifie et installe les instruments de mesure en effectuant des travaux tels que : le calibrage, l'alignement, l'ajustement.
- Détecte, par des tests, les pièces des appareils à remplacer. Dresse, au besoin, des schémas ou des devis des travaux à effectuer et prépare un bon de commande à transmettre à la personne responsable.
- Évalue et mesure la qualité des appareils et des systèmes en place dont on projette l'acquisition en effectuant notamment des essais.
- Tient à jour un inventaire des pièces en atelier, rédige des rapports sur l'entretien et la prévention des appareils et maintient une bonne utilisation de l'outillage. Surveille et contrôle la qualité des travaux attribués à contrat dans son domaine. Vérifie l'opération du central de surveillance et fait rapport des anomalies rencontrées. Tient à jour les plans des équipements installés, l'historique des interventions, les cahiers de procédures et les manuels d'opération.
- Apporte de l'assistance technique aux utilisateurs pour assurer un fonctionnement optimal des appareils. Initie, sur demande, des technicien(ne)s moins expérimenté(e)s et collabore, à l'occasion, avec des technicien(ne)s, des aides métiers, etc. à la réalisation des travaux à effectuer.

- Effectue la vérification de l'équipement et des appareils électroniques et électromécaniques du CSSDM, identifie les défauts à l'aide de l'outillage électronique requis et effectue les réparations. Répare, remplace ou modifie des circuits miniaturisés; modifie ou combine des appareils pour répondre à des besoins spécifiques; détermine les pièces à utiliser en tenant compte des coûts et du rendement des appareils et les commande s'il y a lieu.
- Accomplit, sur demande, toute autre tâche connexe à sa fonction.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de l'électronique* dans l'une des trois spécialisations suivantes :
 - Télécommunication
 - Audiovisuel
 - Industriel

*Pour les diplômes obtenus à l'étranger, l'évaluation comparative reconnue de vos études hors Québec (MIFI) est impérativement requise.

- Satisfaire à une des trois exigences suivantes :
 - Avoir suivi un programme de perfectionnement ou une formation Alarme-Incendie accrédité par l'ACAI
 - Être titulaire d'un Diplôme d'études professionnelles en installation et entretien de système de sécurité
 - Avoir minimalement trois ans d'expérience dans l'entretien de systèmes internes de communication ou d'alarme tels que : des interphones, les systèmes d'alarme de vol et d'incendie
- Être titulaire d'un permis de conduire valide.

Est considéré comme un atout :

- Être membre de l'association Canadienne d'alarme incendie (ACAI-CFAA).

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : 35 heures réparties du lundi au vendredi

Salaire : de 24,21\$ à 32,32\$ selon les qualifications et l'expérience

Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction, au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Lieu de travail : Peut être appelé à se déplacer sur différents lieux de travail

Autres conditions :

- Six (6) semaines de vacances par année scolaire et sept (7) journées de maladies et affaires personnelles
- Temps supplémentaire récupéré ou rémunéré
- Horaire réduit pour la période estivale
- Assurances collectives et fond de retraite public très intéressant
- Plusieurs rabais pour employés (téléphonie, lunetterie, etc.)
- Programme d'aide aux employés (PAE)

Pour transmettre votre candidature, veuillez cliquer sur le lien : [POSTULER](#)

Le CSSDM remercie les tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).